



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conjoints survivants

Question écrite n° 36176

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications exprimées par la Fédération des associations de conjoints survivants et parents d'orphelins (FAVEC). La FAVEC demande l'extension de la carte famille nombreuse SNCF à toutes les familles comprenant au moins un orphelin à charge. En outre, elle souhaite que la situation des orphelins soit prise en compte pour l'attribution des bourses de l'éducation nationale. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le tarif familles nombreuses a été mis en place pour aider à voyager par train les familles ayant à charge un nombre important d'enfants. Dans les faits, il s'applique aux familles comprenant au minimum trois enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans : chacun des deux parents et leurs enfants disposent d'une carte strictement personnelle donnant droit à une réduction fixe allant de 30 % pour les familles de trois enfants à 75 % pour les familles de six enfants et plus. Les orphelins recueillis sont comptabilisés dès lors que la famille en a la charge effective et permanente, c'est-à-dire qu'elle en assume le logement, la nourriture, l'habillement et l'éducation. Une extension systématique des critères d'éligibilité à tous les orphelins qui ferait abstraction du nombre d'enfants à charge serait incompatible avec l'objet même de la carte. Pour les bourses de l'éducation nationale, un enfant orphelin recueilli est comptabilisé comme enfant à charge de la famille ou de la personne qui, au sens de la législation sur les prestations familiales, en assume la charge effective et permanente. Pour les bourses de lycée, toute personne seule avec un ou des enfants à charge, bénéficie d'une majoration du plafond annuel de ressources ouvrant droit à la bourse si cette personne élève seule le ou les enfants.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36176

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8920

Réponse publiée au JO le : [31 décembre 2013](#), page 13590